



RÈGLEMENTS
2022
Late Model
(LMS)

Mise à jour : 10 Janvier 2022

Table des matières

	Page
Introduction	2
Section 1 Adapteurs de carburateur (spacers)	3
Section 2 Admissibilité	4
Section 3 Allumage	5
Section 4 Amortisseurs	6
Section 5 Autocollants	7
Section 6 Barre Stabilisatrice (sway bar)	8
Section 7 Carburateur, carburant et système de carburant	9
Section 8 Carrosseries admissibles	10
Section 9 Châssis, cages et cadres	11@13
Section 10 Déфлекteurs (spoilers)	14
Section 11 Démarreurs	15
Section 12 Détails intérieurs	16
Section 13 Différentiel (rear ends)	17
Section 14 Directions (steering)	18
Section 15 Divers	19
Section 16 Exigences de sécurité	20
Section 17 Fenêtres	21
Section 18 Freins et moyeux (brake and hubs)	22
Section 19 Hauteurs	23
Section 20 Hauteur de la carrosserie / châssis	24
Section 21 Moteurs	25
Section 22 Numéros	26
Section 23 Pneus et roues	27
Section 24 Poids	28
Section 25 Suspension	29-30
Section 26 Système de refroidissement	31
Section 27 Transmission / embrayages	32
Section 28 Tuyaux d'échappement et collecteur d'échappement (headers)	33
Section 29 Avis important & Contacts	34
Section 30 Schéma	35 @ 40

Introduction

Tous les règlements sont sujets à changement dans l'intérêt de la compétition.

1. Adaptateurs de carburateur (spacers)

1.1. Les adaptateurs de carburateurs suivants sont autorisés :

- Canton # 85060
- Moroso # 64964 (aluminium)
- Moroso # 64980 pour moteur GM 602
- HVH # SS4412-2AL est approuvé que pour les moteurs CHEVROLET.

1.2. Toutes les équipes utilisant le "604" DOIVENT utiliser le limiteur / espaceur "RPM 1445".

2. Admissibilité

2.1. Admissibilité pour être recrue :

- 2.1.1. Le pilote doit s'enregistrer comme recrue auprès de l'administration de l'Autodrome Montmagny.
- 2.1.2. Une saison de pilote recrue est définie lorsque celui-ci se qualifie pour au moins 3 finales dans une même saison.
- 2.1.3. Le pilote doit compléter plus de 100 % des courses avec point de la saison pour être reconnu comme candidat à la recrue de l'année.

REMARQUE : Si le pilote n'a pas atteint 100 % des courses, ca ne signifie pas nécessairement qu'il sera éligible pour la recrue de la saison suivante.

3. Allumage

- 3.1. RPM de 6200 MAXIMUM recommandé pour les moteurs Chevrolet, mais sera limité à une puce (chip) maximale 6300 et peut être requis à certaines pistes. Les moteurs Ford devront avoir une puce maximum (chip) 6200 à tous les évènements. Ce règlement peut être amendé pour certaines pistes et les équipes seront notifiées sur la feuille d'inscription. Le règlement de la puce peut être amendé dans l'intérêt de la compétition à tout moment.
- 3.2. Le distributeur MSD est autorisé. Doit contenir des ressorts bleus clairs et un arrêt d'avance bleu. Ressort et arrêt numéro de pièce 8464, références distributeur : MSD 85551, 8570, 85561 ou GM réf. 10093387 sont les seules pièces approuvées. Aucune modification ou changement de poids d'avancement ou de ressorts sont autorisés dans les spécifications du distributeur de moteur HEI.
 - 3.2.1. MSD 6420/6425 avec une puce de 6200 est optionnel.
 - 3.2.2. MSD doit utiliser une bobine externe (coil)
 - 3.2.3. Les extrémités doivent être des connecteurs de MSD d'origine et des connecteurs hydrofuges installé par MSD.
 - 3.2.4. Il est de la responsabilité du concurrent de configurer les harnais pour permettre la connexion par l'Autodrome Montmagny.
 - 3.2.5. La boîte MSD doit être située sur le côté droit du tableau de bord aussi loin que possible du conducteur et hors de portée.
 - 3.2.6. Tous les harnais doivent être insérés dans une gaine et doivent passer à travers le mur de feu (firewall). Les rivets qui tiennent le panneau du bas doivent être percés.
 - 3.2.7. Une seule boîte MSD est autorisée. Toute modification de la boîte MSD entraînera une disqualification et une possible suspension.
 - 3.2.8. Tous les distributeurs HEI doivent fonctionner avec un limiteur de révolution externe.

4. Amortisseurs

La marques approuvée est KONI / QA1 et doit être utilisées à tous les évènements de l'autodrome Montmagny.

KONI Modèles # :

KON30-7436	KON30-7647
KON30-7499	KON30-9325
KON30-7325	KON30-9436

- 4.1. Aucun amortisseur approuvé KONI 9" sera autorisé à l'avant des voitures. SEULEMENT les amortisseurs approuvé KONI de 7" sont obligatoires à l'avant et 9" à l'arrière.
- 4.2. La course autorisée d'un amortisseur de 7" maintiendra une compression maximale de 3.5" (à la discrétion de l'inspecteur technique, il peut y avoir une variance raisonnable ne dépassant pas 0.5")
- 4.3. La course autorisée d'un amortisseur de 9" maintiendra une compression maximale de 4.5" (à la discrétion de l'inspecteur technique, il peut y avoir une variance raisonnable ne dépassant pas 1").
- 4.4. Les limiteurs de course inclus avec les amortisseurs (bump stop) KONI NE seront PAS autorisés sur les amortisseurs KONI acceptés par l'Autodrome Montmagny.

QA1 Modèles # :

6375-400	6394
6375-500	6394-6
6375-650	6395-3
6375-850	

- 4.5. Aucun amortisseurs approuvé QA1 9" sera autorisé à l'avant des voitures. SEULEMENT les amortisseurs approuvés QA1 de 7" sont obligatoires à l'avant et 9" à l'arrière.
- 4.6. La course autorisée d'un amortisseur de 7" maintiendra une compression maximale de 3.5" (à la discrétion de l'inspecteur technique, il peut y avoir une variance raisonnable ne dépassant pas 0.5").
- 4.7. La course autorisée d'un amortisseur de 9" maintiendra une compression maximale de 4.5" (à la discrétion de l'inspecteur technique, il peut y avoir une variance raisonnable ne dépassant pas 1").
- 4.8. Toutes les mesures pour les amortisseurs KONI et QA1 seront prises avec le pilote à l'intérieur de la voiture.
- 4.9. SEULS LES NUMÉROS DE PIÈCES LISTÉS SONT APPROUVÉS POUR LA COMPÉTITION LATE MODEL (LMS) À L'AUTODROME MONTMAGNY.
- 4.10. PAS DE CHANGEMENT OU DE MODIFICATION D'AUCUNE MANIÈRE CONCERNANT LES AMORTISSEURS KONI OU QA1.
- 4.11. LES AMORTISSEURS NE DOIVENT PAS ÊTRE PEINTS ET LES NUMÉROS DE MODÈLE DOIVENT ÊTRE TOTALEMENT LISIBLES.
- 4.12. Les deux marques d'amortisseur (KONI et QA1) peuvent être mélangées à leur endroit respectif sur la voiture.
- 4.13. Les amortisseurs peuvent être échangés à tout moment avec l'inventaire de l'Autodrome Montmagny et par les inspecteurs techniques de l'autodrome.

5. Autocollants

Les autocollants des partenaires de la classe doivent être OBLIGATOIREMENT installés selon le plan fourni par la direction pour avoir droit aux bourses et championnat/fond de point.

-Le haut du pare-brise : doit être réservé pour l'autocollant du partenaire de la classe. Une bande de pare-brise du partenaire vous sera remise gratuitement à votre première course. Par la suite, si besoin, elle vous sera vendue au coût de 25\$ chacune.

-Les 2 ailerons : doivent être réservés pour les autocollants des partenaires de la classe. Ils vous seront remis à votre première course et si besoin en cour de saison.



6. Barre stabilisatrice (sway bar)

- 6.1. Barre stabilisatrice d'une seule pièce de marché secondaire (aftermarket) d'un côté à l'autre. Doit être montée sur le côté inférieur de la partie avant (front clip) et à la table inférieure (control arm). PAS de barres stabilisatrices à l'arrière permises.
- 6.2. Les barres stabilisatrices doivent être montées parallèlement à la traverse avant (cross member) et mesurées à partir de l'arrière du moteur avec 1" de tolérance.
- 6.3. Le diamètre maximal de la barre stabilisatrice est de 1.75".

7. Carburateur, carburant et système de carburant

- 7.1. Seulement un carburateur original (stock) Holley 4412 500 CFM ou VDL est autorisé pour les moteurs GM 603/604 et moteur Ford. Absolument aucune pièce ne peut être ajoutée ou retirée du carburateur, sauf le mécanisme d'étrangleur à boulon (choke) qui peut être enlevé. Boîte de filtre à air et boîte d'air frais seulement (air filter housing and fresh air box only). Le carburant ne doit pas être mélangé avec de l'eau ou des additifs.
- 7.2. Les réservoirs à essence (fuel cells) sont obligatoires et doivent être approuvés par un inspecteur technique. Capacité minimale de 15 gallons US et un réservoir à essence de 22 gallons US maximum seulement. Il est obligatoire que le réservoir à essence soit enfermé dans une boîte d'acier soudée de jauge 20 (gauge) avec un couvercle boulonné construit en acier de jauge 20 et doit être protégé à l'arrière et sur les côtés par un tube de 0.095" d'épaisseur et 1 3/4 " O.D. Le réservoir à essence sera minimum de 14" du centre des essieux arrières à l'avant du réservoir d'essence.
- 7.3. Toute conduite de carburant traversant l'intérieur doit être à l'intérieur d'un tube d'acier.
- 7.4. L'évent de la soupape de contrôle (check valve) est requis sur tous les réservoirs à essence.
- 7.5. Aucun " QUICK FILL " n'est autorisé. Remplissage par l'extérieur avec bouchon de type "cam" (standard) est optionnel.
- 7.6. La pompe à carburant doit être mécanique - pas de pompe électrique. Aucun régulateur de pression de carburant n'est autorisé.
- 7.7. Un clapet anti-retour de sécurité sur la ligne de gaz " Oberg SV-0828 " anti-siphon ou un robinet d'arrêt manuel accessible depuis l'extérieur de la voiture est obligatoire ou SRI performance # FPF.FSV.

8. Carrosserie admissibles

- 8.1. Voir schéma à la section 26 pour les mesures.
- 8.1.1. Les carrosseries doivent être de marché secondaire (aftermarket). Elles doivent être faites de plastique ou aluminium avec les pare-chocs avant et arrière en caoutchouc, capots et cadres de fenêtre en fibre de verre.
- 8.1.2. Les carrosseries permises par l'Autodrome Montmagny seulement. PAS DE FIBRE DE CARBONE.
- 8.1.3. Les carrosseries doivent être approuvées visuellement par l'inspecteur technique et des pénalités sur le poids peuvent être imposées pour les infractions. Pas de mélange de fabricant pour les panneaux de carrosserie.
- 8.1.4. Aucune carrosserie de haute performance n'est approuvée pour la compétition.
- 8.2. Des Carrosseries ABC sont requises. Des panneaux d'aile arrière (quarter panel) en fibre de verre seront autorisés. Les panneaux d'aile arrière en "caoutchouc" peuvent être utilisés selon la disponibilité. Toutes les carrosseries ABC doivent rencontrer les références du fabricant à l'inspection technique et être assemblées originales. Une tolérance de 1/2" sera permise sur les mesures prises avec les gabarits. Les couvrements du pare-choc avant et arrière doivent être centrés avec le centre du châssis.
- 8.3. La carrosserie FIVE STAR 6^e Génération et la carrosserie AR Evolution Re-Skin kit sont autorisées pour la compétition de l'Autodrome Montmagny. Elles doivent respecter les gabarits en tout temps.
- 8.3.1. Toutes les voitures avec un moteur Ford doivent courir avec une carrosserie Ford.
- 8.3.2. Toutes les modifications nécessitent l'approbation de l'inspecteur technique et peuvent entraîner des pénalités.
- 8.4. Ailes (Fenders)
- 8.4.1. Les ailes étroites "Five Star"/AR seulement sont autorisées et seront :
- | | | |
|----------|----|---------|
| 660-23PL | | 1000-PX |
| 660-23PR | OU | 10000X |
| 663-230 | | |
- 8.4.2. Les toits en plastique sont optionnels.
- 8.4.3. Les ailes larges ne sont pas autorisées, quel que soit le fabricant.
- 8.5. Tous les panneaux de carrosserie doivent être complets en longueur et en largeur. La fabrication est un facteur déterminant pour approuver une voiture pour la compétition. Les composants spécifiques conformes au gabarit et le niveau global de fabrication et d'apparence seront examinés par les inspecteurs techniques. Voir diagrammes – à la section 30, pour les mesures de la carrosserie.
- 8.6. Aucune braquette ou tube ne doit être plus bas que les couvrements des pare-chocs avant ou arrière (bumper covers)
- 8.7. Les mesures de la carrosserie ABC doivent être strictement respectées. Des gabarits seront utilisés pour mesurer du pare-brise avant au déflecteur (spoiler) arrière, et du panneau (quarter) de côté droit au panneau (quarter) de gauche, avec une tolérance de 1/2".
- 8.8. Le nez de carrosserie ABC requiert un minimum de 20" du bas de la valence à la dépression du capot et mesuré au centre du nez.
- 8.9. Aucun panneau sous la voiture n'est autorisé. Discretion complète des inspecteurs techniques. Tout support pour les plombs ne doit pas être plus large que 7" par 14" et doit avoir des trous pas plus petits que 3" de diamètre avec un espace de 6" de centre en centre entre chacun.

9. Châssis, Cages et Cadres

- 9.1. Toutes les voitures auront un empattement minimal de 104.5" et un maximum de 105.5", mesuré à partir du centre de la rotule avant du bas (Ball Joint) au centre du différentiel avec une largeur de bande de roulement maximale de 64.5" (tread width).
- 9.1.1. Largeur de bande de roulement (tread width) sera mesurée avec l'outil de l'Autodrome Montmagny.
- 9.1.2. Tout les châssis tubulaires (longerons) main frame doivent avoir au minimum :
- 10" tube de périmètre - 0.120" épaisseur de paroi – mesuré 2x3x2x3
 - 12" tube de périmètre - 0.095" épaisseur de paroi – mesuré 3x3x3x3
 - 16" tube de périmètre - 0.083" épaisseur de paroi – mesuré 4x4x4x4

PAS DE COUPURE OU DE DÉCOUPE pour les déplacements de la suspension.

- 9.1.3. Les sections qui s'étendent, comme les parties (clips) avant et arrière, doivent avoir au moins 10" de périmètre et ont un minimum de 0.083" d'épaisseur de paroi et dépassent 10" minimum au-delà de l'empattement.
- 9.1.4. La partie (clip) arrière doit s'étendre au-delà du réservoir à essence.
- 9.1.5. Moteurs V-8 seulement. La bougie d'allumage numéro un doit être centrée avec le joint à rotule du haut (upper ball joint).
- 9.1.6. Le moteur Ford sera mesuré de l'avant de la tête droite au centre du joint à rotule avant droit (ball joint). Cela entraînera un recul de 1 7/8" par rapport à Chevrolet – Setback.
- 9.1.7. La ligne centrale du moteur doit rester à moins de 1/2" de la ligne médiane de la largeur de la bande de roulement, mesurée à partir du point de pivotement interne des bras inférieurs avant de même longueur des deux côtés du museau (front clip). Les suspensions à cadre en A seront mesurées à partir des rotules inférieurs.
- 9.1.8. Les châssis péri métrique, par définition, doit maintenir des mesures de bras de commande inférieures égales (lower control arm)
- 9.1.9. Le matériel à utiliser doit être DOM ou sans soudure (seamless), tuyau d'acier de 0.090" d'épaisseur minimum.
- 9.1.10. Maintenir l'intégrité des tubes et l'épaisseur des parois tout au long de la construction des châssis, des frames et cages.
- 9.1.11. Toutes les voitures sont requises d'avoir 4 points ou la structure principale de la cage doit être symétrique dans toutes les directions, (voir la section 9.2.5 ci-dessous).
- 9.1.12. Tube minimum de 1 1/2" de diamètre dans le compartiment du conducteur.
- 9.1.13. 4 barres horizontales courbées sur le côté du conducteur.
- 9.1.14. Hauteur minimale des barres de porte a 22 1/2" du bas du cadre (frame).
- 9.1.15. 3 barres courbées latérales du côté passager avec un minimum de 66" entre les barres de porte côté conducteur et les barres de porte côté passager, extérieur et extérieur, ou une barre en " X " avec les supports de carrosserie approuvés.
- 9.1.16. Aussi appelé " Petty Bar " doit partir du centre de la cage à l'avant droit supérieur du cerceau.
- 9.1.17. Le cadre (frame) et les parties avant et arrière (clips) ne peuvent pas être percés ou modifiés dans le but de réduire le poids
- 9.1.18. Toutes les pesées (leads) doivent être peintes en blanc, avec le numéro de la voiture peint en couleur contrastante.

- 9.1.19. Les boulons doivent traverser les pesées et doivent être sécurisées avec un boulon et un écrou de taille appropriée. Pas de " pinch bolt " permis.
- 9.2. Spécification pour les châssis péri métrique et cage.
- 9.2.1. PAS DE CHÂSSIS DÉCENTRÉ (OFFSET) ACCEPTÉ. À moins d'être spécifié dans les règlements.
- 9.2.2. Rails de châssis (frame rails) de section centrale : MINIMUM 52 " avec $\frac{1}{4}$ " de tolérance mesurée de l'intérieur à l'intérieur.
Règle de grand-père : LES VOITURES FABRIQUÉES avant le 31 janvier 2012 : Les rails de châssis (frame rails) de section centrale qui mesurent moins que 51.75 " et plus de 51 " devront boulonner deux pesées de 5 lbs de plomb, une pesée à moins de 2 " de l'avant et une pesée à moins de 2 " de l'arrière du rail de châssis droit de 47 ". La pesée sera peinte en blanc et montée à l'extérieur du rail pour faciliter le retrait à des fins d'inspection.
- 9.2.2.1. Des rails de châssis de section centrale qui mesurent moins que 51.0 " et plus de 50.0 " devront boulonner deux pesées de 8 lbs de plomb, une pesée à moins de 2 " de l'avant et une pesée à moins de 2 " de l'arrière du rail droit de 47 ". La pesée sera peinte en blanc et montée à l'extérieur du rail pour faciliter le retrait à des fins d'inspection.
- 9.2.2.2. Les rails de châssis de section centrale qui mesurent moins de 50.0 " de l'intérieur vers l'intérieur doivent communiquer avec l'inspecteur technique de l'Autodrome Montmagny.
- 9.2.3. Rail de cadre droit : Doit avoir une longueur minimale de 47 ".
Règle de grand-père : LES VOITURES FABRIQUÉES avant le 31 janvier 2012 : Les rails de cadre droit qui mesurent moins de 47 " devront boulonner une pesée de plomb équivalent à 1 lbs par pouce de violation à un maximum de 3". La pesée doit être peinte en blanc et montée sur l'arrière du rail pour faciliter le retrait pour l'inspection.
- 9.2.4. Décentrage (Offset)
- 9.2.4.1. Le décentrage maximal est autorisé à 1" de la ligne du centre, mesuré $\frac{1}{2}$ " de la ligne centrale de chaque côté avec décentrage maximal total de 1". La ligne centrale est déterminée en utilisant la mesure de la section centrale (9.2.2) ci-dessus.
- 9.2.4.2. Une tolérance de décentrage ABSOLU de $\frac{1}{4}$ " sera autorisée.
Règle de grand-père : LES VOITURES FABRIQUÉES avant le 31 janvier 2012 : $\frac{1}{4}$ " sera toléré concernant le règlement de 1" maximum de décentrage pour les voitures construites avant le 31 janvier 2012. Pour chaque $\frac{1}{4}$ " supplémentaire de décentrage ou plus, une pénalité de poids de 24 lbs par pouce ou 6 lbs par $\frac{1}{4}$ ".
- 9.2.5. Cage (Roll Cage) / Cerceau supérieur (Halo)
- 9.2.5.1. La structure de la cage sera composée de 1 $\frac{3}{4}$ " de diamètre extérieur avec tuyau en acier de 0.090" minimum d'épaisseur.
- 9.2.5.2. Les composantes additionnelles dans la section de la cage centrale doivent être d'un minimum de 1 $\frac{1}{2}$ " de diamètre extérieur. Tubes et tuyaux en acier de 0.065" minimum d'épaisseur.
- 9.2.5.3. L'intégrité de la cage doit être maintenue
- 9.2.5.4. Hauteur de la symétrie totale de la cage sera d'au moins 40".
- 9.2.5.5. La hauteur totale du cerceau supérieur ne doit pas être inférieure d'un pouce à la cage.
- 9.2.5.6. La mesure de la largeur du cerceau supérieur est minimum de 44" de l'extérieur vers l'extérieur de la tubulure.
- 9.2.5.7. Les poteaux de la cage arrière doivent être fixés aux rails de châssis en diagonale direct à partir du pare-feu voir le diagramme à la fin des présents règlements pour plus de précisions.
- 9.2.5.8. Règle de grand-père : (LES VOITURES FABRIQUÉES avant le 31 janvier 2012)

- 9.2.5.8.1. Une tolérance (sans pénalité) de ½ " de hauteur de cage.
- 9.2.5.8.2. Largeur du cerceau supérieur aura une tolérance de 2".
- 9.2.5.8.3. Le cerceau supérieur mesurant moins de 44" de large mais plus de 43" de large devra avoir une pesée d'une lbs soudée ou attachée solidement au milieu de la barre du cerceau du côté droit.
- 9.2.5.8.4. Le cerceau supérieur mesurant moins de 43" de large mais plus de 42" de large devra avoir une pesée de 2 lbs soudée ou attachée solidement au milieu de la barre du cerceau du côté droit.
- 9.2.5.8.5. Le cerceau supérieur mesurant moins de 42" de large mais plus de 41" de large devra avoir une pesée de 3 lbs soudée ou attachée solidement au milieu de la barre du cerceau du côté droit.
- 9.2.5.8.6. Le cerceau supérieur mesurant moins de 41" de large mais plus de 40" de large devra avoir une pesée de 4 lbs soudée ou attachée solidement au milieu de la barre du cerceau du côté droit.
- 9.2.5.8.7. Le réservoir à essence doit être situé à moins de ½ " de la ligne médiane.
- 9.3. Un pare-feu (firewall) en acier d'un minimum de jauge 18" par 18" de haut au pied et 9" de haut au tunnel du conducteur et 18" de haut en arrière de siège. Le dessus de la boîte pour les pieds doit être en acier de jauge 18. (Voir diagramme, section 30).
- 9.3.1. Une barre "Red Mead" ou une plaque d'acier minimum de 1/8 " est obligatoire sous le siège du conducteur (voir diagramme, section 30). Une barre de sécurité pour les pieds est obligatoire. Un support pour l'appui-tête ou le dossier du siège s'étendant sur le dos de la tête est obligatoire.
- 9.4. Aucun ensemble cadrans électroniques (cluster dash) n'est autorisé. Les données d'ordinateur de toute sorte ne sont pas autorisées.

10. Déflecteurs (spoilers)

- 10.1. Tous les spoilers arrière doivent être faits de lexan et doivent être clair, maximum de 60" de large et 5" de haut. Toutes les hauteurs font référence aux dimensions de la carrosserie ABC. Pas de pièces latérales, pas de lèvres ou de plis dans la partie supérieure du déflecteur et doivent être alignés sur les surfaces verticales du couvercle du coffre et doivent être montés au centre du couvercle du pare-chocs arrière.
- 10.2. Les hauteurs du déflecteur ABC seront conformes au manuel d'instructions et seront sujettes à inspections. La mesure se fera à partir de la surface plane supérieure à l'extrémité du couvercle du coffre jusqu'au sol à 34 7/8". Voir la section "Déflecteurs" ci-dessus pour la taille des déflecteurs autorisées, (60" de large et 5" de haut).
- 10.3. Toutes les carrosseries ARREV body doivent utiliser un aile rond arrière de 4 1/2 " de hauteur et 58" de largeur au centre du body.

11. Démarreurs

Les démarreurs inversés ne sont autorisés que sur les moteurs Ford. Les démarreurs doivent rester en position originale.

12. Détails intérieurs

- 12.1. Un tableau de bord de pleine largeur est nécessaire dans toutes les voitures. La surface verticale du tableau de bord doit se projeter dans un seul plan à travers la voiture. Le plan horizontal supérieur du tableau de bord doit être reporté sur le pare-feu et entour toute la zone sous le pare-brise. Les instruments doivent être soigneusement montés sur le plan vertical du tableau de bord.
- 12.2. L'intérieur de la voiture doit être complètement fermé par rapport au compartiment moteur, à la surface de la piste, aux pneus et le compartiment arrière du réservoir à essence. Les panneaux intérieurs doivent avoir une épaisseur d'au moins 0.040" d'épaisseur d'aluminium ou acier.
- 12.3. Un seul rétroviseur intérieur est permis. Un miroir extérieur à gauche est permis, mais ne peut pas dépasser le poteau du toit.
- 12.4. Pas de rampes (rub rails) autorisées en dehors de la voiture.
- 12.5. Une plateforme de 6" maximum permise sur le côté droit de l'intérieur vers le dessus de la porte (voir diagramme, section 30)

13. Différentiel (rear ends)

- 13.1. Les différentiels doivent avoir un roulement libre (floating type bearing) et un moyeu (hub) tel que "Quick Change" ou "Non Quick Change" "Front load Quick Change" ou flotteur en acier de type 9 avec engrenage de la section centrale en acier sont autorisés.
- 13.2. Aucun différentiel courbé (camber) ou différentiel avec écart (dog tracking) ou décalage (offset) ou "shimmed snouts" ne sont autorisé.
- 13.3. Pas d'essieux avec couronnes (crowned).
- 13.4. Tous les différentiels doivent être entraînés avec des plaques à brides d'entraînement solides (drive flange plates).
- 13.5. AUCUNE PIÈCE EN TITANIUM AUTORISÉ
- 13.6. Tous les bouchons d'écoulement doivent avoir un fil de sûreté (safety wire).
- 13.7. Aucune ouverture positive ou négative n'est autorisée sur l'essieu arrière (tow in or tow out).
 - 13.7.1. Les différentiels doivent avoir un "spool" en tout temps.
 - 13.7.2. Pas de différentiel "Gold Track" ou de type de dispositif à rochet (ratchet) ou à glissement limité.
 - 13.7.3. Les arbres de transmission (drive-shafts) doivent être en acier et doivent être peints en blanc.
- 13.8. Le "truck arm" ou le support arrière à trois points est autorisé.
 - 13.8.1. Les bras arrière de traction peuvent utiliser des bagues en caoutchouc et des embouts à rotule (heim joints).
 - 13.8.2. Pas de barre à ressort (spring rods).
 - 13.8.3. Amortisseur de caoutchouc autorisé sur les bras arrière (training links).
 - 13.8.4. Un pivot supérieur avec bagues en caoutchouc est autorisé (upper link).
- 13.9. Barre de liaison (panhard bar) tubulaire solide uniquement. Une barre, deux embouts à rotule (heim joints) réglables seulement.
- 13.10. Aucun "truck arms" en aluminium, aucun cinquième ressort, aucune barre de liaison (watt linkage), aucun levier de torsion (torque arms), aucun dispositif mécanique de transfert de poids lorsque la voiture est en mouvement ne sont autorisés.
- 13.11. Tout essieux ayant un minimum extérieur de 1.050" de diamètre et plus sont acceptés.

14. Directions (steering)

- 14.1. Tout type de direction avant est autorisé. Boîte de direction (steering box) ou crémaillère (rack and pinion) est autorisé.
- 14.2. Les pompes de direction assistée (power steering pump) doivent être entraînées par l'avant du moteur par courroies. Les colonnes de direction doivent avoir au moins 2 joints en U.

15. Divers

- 15.1. Toutes les pièces illégales doivent être remises aux officiels de l'Autodrome Montmagny, au moment de l'inspection, ou une suspension automatique de deux semaines et/ou une amende minimale de 250.00 \$ seront imposées. Cela inclus aussi les pneus douteux.
- 15.2. Les procédures de course, les inspections et les règlements concernant la sécurité seront régis par les officiels de l'Autodrome Montmagny dans le meilleur intérêt du sport. Les représentants de l'Autodrome Montmagny se réservent le droit de réviser les règlements susmentionnés s'ils jugent nécessaire. Ces règles et procédures seront adhérees à l'Autodrome Montmagny.
- 15.3. Les radios sont autorisées. Un observateur (spotter) par véhicule est requis dans la zone désignée pour l'épreuve de la finale. Les directives suivantes sont OBLIGATOIRES :
 - 15.3.1. Un minimum de deux (2) radios bidirectionnelles sont requis par voiture, avec communication entre le conducteur et un membre d'équipe de course.
 - 15.3.2. Toutes les équipes de course doivent avoir 1 receiver programmé pour recevoir les directives des officiels de l'Autodrome Montmagny (454.000) et un membre de l'équipe de course devra être en mesure de surveiller ce canal à tout moment pendant chaque évènement de l'Autodrome Montmagny. Ce membre d'équipe doit être en mesure de communiquer les instructions au conducteur via les radios à deux voies mentionnées ci-dessus, numéro 15.3.1.
- 15.4. Les observateurs (spotters) doivent avoir le numéro de la voiture visible de chaque côté et en arrière du casque d'écoute.
- 15.5. Aucun dispositif de contrôle de traction (traction control) ne sera autorisé, sous peine d'expulsion pour le reste de la saison.
- 15.6. Les compétiteurs participants aux programmes et aux fonds de points doivent apposer les décalques requis pas l'Autodrome.
- 15.7. Les paiements du fond de point des propriétaires seront versés à 100 % aux propriétaires.
- 15.8. Les titres de championnat seront déterminés par les points assignés aux pilotes.

16. Exigences de sécurité

- 16.1. Une combinaison ignifuge ainsi que des gants ignifuges pour le pilote sont fortement recommandés.
- 16.2. Toutes les voitures doivent être munies d'un interrupteur de sécurité (cut off) sur la barre transversale du côté droit du conducteur. Doit être à la portée du pilote et accessible aux équipes de sécurité des deux côtés de la voiture.
- 16.3. Un siège de course en aluminium est obligatoire ou un siège en fibre de carbone est autorisé avec indice de sécurité SFI de 45.1. Le siège du conducteur doit être le plus près possible de sa position originale et doit être solidement fixé (boulonné, non soudé par points), à la cage de roulement (roll cage) et aux rails de châssis et non aux tôles de plancher.
- 16.4. Ceinture de sécurité de type "aviation" à dégagement rapide de 3 " sont requises. Les harnais d'épaules doivent être fixés à la cage de roulement (roll cage), pas à l'aide de support (no gusset). Le type "camlock" est autorisé. Les harnais d'épaule doivent être pas moins de 2" de largeur « IF » s'ils sont utilisés avec un système de retenue pour le cou et la tête.
- 16.5. Un filet de fenêtre approuvé de type latte du côté conducteur est obligatoire. Il doit être attaché en haut et au bas en avant par un dispositif unique de verrouillage de ceinture de sécurité et d'une tige en acier de 3/8 " en haut et en bas, ou un verrouillage à ressort autorisé.
- 16.6. Les montants de la cage doivent être rembourrés dans la zone du pilote. Le centre du volant doit être rembourré.
- 16.7. Il est obligatoire qu'un extincteur de 2 ½ lbs avec jauge soit fixé à l'intérieur de la voiture sur la barre transversale du côté droit du pilote. Doit être à la portée du pilote et accessible aux équipes de sécurité des deux côtés de la voiture. L'extincteur doit être monté avec un support à dégagement rapide seulement, sans ruban adhésif. Un système d'extinction de feu est fortement recommandé à bord de la voiture.
- 16.8. Deux cerceaux pour entourer complètement les arbres de transmission (drive shaft) sont obligatoires, pas moins de 1" de large et de 1/8 " d'épaisseur et doivent être placés en avant et en arrière, autour de l'arbre de transmission, fixés au plancher ou à la barre transversale (cross member).
- 16.9. Les éléments suivant sont suggérés pour votre sécurité : lunettes de protection, chaussettes et sous-vêtements ignifugés, casque homologué DOT ou SNELL.

17. Fenêtres

- 17.1. Un pare-brise pleine dimension (mesure de compagnie) est obligatoire et doit être construit de lexan de 1/8 " minimum d'épaisseur. Trois supports intérieur minimum de 1" de large par 1/8 " d'épaisseur espacés d'au moins 5" et centrés approximativement sont obligatoires.
- 17.2. Les modèles avec fenêtre arrière, l'ouverture peut être couverte avec du lexan clair, monté de façon sécuritaire. La fenêtre latérale arrière peu avoir des bouches d'aération approuvées pour le conducteur. Les montants de fenêtres "A" ne doivent pas dépasser 12" dans n'importe quelle direction mesuré de l'avant de l'ouverture de la porte. Aucun déflecteur d'air intérieur n'est autorisé.
- 17.3. Une lunette arrière de pleine dimension construite avec un lexan transparent d'une épaisseur minimal de 1/8 " est obligatoire et doit être solidement fixée par au moins 2 supports externes. La lunette arrière doit être solidement fixée à l'intérieur pour empêcher une inclinaison significative ou une distorsion lors de la course.

18. Freins et moyeux (brake and hubs)

- 18.1. Tout moyeux sécuritaires ou de type compétition en acier, en aluminium ou en magnésium et de même décalage (offset) droit et gauche est autorisé. 5 X 5 ou grand modèle de 5 boulons permis (Wide 5). Les disques (rotors) de frein avant doivent être d'un minimum de 1" d'épaisseur et être faits d'acier. Les disques (rotor) de frein arrière doivent être d'un minimum de $\frac{3}{4}$ " d'épaisseur et être faits d'acier.
- 18.2. Les 4 étriers de frein doivent avoir un seul piston fait d'acier et les 4 doivent être en bon état de fonctionnement. Les cylindres et les pédales de n'importe quel type sont autorisés. Pas de refroidisseurs de frein autorisés. Des conduites d'air (ducting) pour les freins sont autorisées sans ventilateur.
- 18.3. Deux tuyaux (duck) à frein seulement. Aucun refroidisseur électrique.

19. Hauteurs

- 19.1. 4" de hauteur mesuré au point le plus bas, y compris les barres de traverses (cross members).
- 19.2. Hauteur du toit de 47" mesuré à 10" de l'arrière du pare-brise au sol ou la carrosserie ABC doit rencontrer les normes standard.
- 19.3. Hauteur du moteur de 11" mesuré à l'avant et au centre du vilebrequin (crank) jusqu'au sol.
- 19.4. La plaque de protection est obligatoire si le réservoir d'huile (oil pan) est sous la barre de traverse (cross member).
- 19.5. Le réservoir à essence doit avoir une hauteur minimale de 8" du sol.

REMARQUE : Toutes les hauteurs doivent être mesurées avec le conducteur à bord de la voiture (aucun substitut) et toutes les mesures sont prises avec les outils de l'Autodrome Montmagny seulement.

20. Hauteur de la carrosserie / châssis

20.1. La clairance minimum du sol de toutes pièces est de 4”.

21. Moteurs

Les motoristes suivants sont approuvés par l'Autodrome Montmagny

Rpm racing Engines Llc	802-524-7406	Mac Rod Shop Llc	418-389-4572
Larry's Auto machine	860-449-9112	Pro-Moteur	450-759-5362
Nat's racing Engines	508-336-4142	Drivr Performance	844-475-6888
Redline Performance Engines	207-418-1695	Nova Motorsport	248-767-9560
Hull Motosports	802-479-4579	Lafrance Performance	613-551-6212

Toutes ces motoristes doivent utiliser les procédures et les sceaux ACT (seals).

- 21.1. Les règlements individuels de certaine piste (y compris les moteurs) peuvent être soumis à l'inspection, aux procédures, les pénalités de poids, les plaques de restriction et toute autre modification que le directeur technique de l'Autodrome Montmagny juge nécessaire dans l'intérêt de la compétition.
- 21.2. # GMC 88958603 ou 19318604 moteur avec sceau ACT.
- 21.3. Les culbuteurs à rouleaux (Roller Rocker Arms) sont approuvés. SEULEMENT pièce GM # 19210724 ou GM # 19210728 ou PR Scorpion # 1035BL sont approuvés. Ce sont des culbuteurs à rouleaux avec 1.5 rapports.
- 21.4. Veiller contacter RPM pour tous problèmes mineures (exemple : fuite du réservoir à l'huile) pour y remédier.
- 21.5. Moteur Ford
 - 21.5.1. ACT approuve les moteurs Ford M-6007-S347JR seulement. Doivent rencontrer toutes les spécifications déterminées par ACT.
 - 21.5.2. Le moteur Ford doit compenser le recul en ayant 20 lbs de pesées boulonnées directement derrière la section du bras de commande supérieur (upper control arm) du rail de cadre (frame) 10 lbs de chaque côté (droit et gauche) (voir schéma, section 30). Doivent être boulonnées sur le dessus, clairement visible. Les pesées doivent être peintes en blanc avec le numéro de la voiture et facilement démontable pour vérification. Les pesées ne peuvent pas être déplacées de la position assignées sans le consentement des inspecteurs de l'Autodrome Montmagny. (voir diagramme, section 30)
 - 21.5.3. Seuls les moteurs "spec" Ford approuvés par ACT seront autorisée à courir à l'Autodrome Montmagny.
 - 21.5.4. Les démarreurs arrière sont autorisés seulement sur les moteur Ford. L'embrayage Ford Quarter Master (clutch) # 298308 avec la couronne de démarrage (ring gear) # 110010.
- 21.6. Moteur 602 GM Performance Sealed (Crate)
 - 21.6.1. Carburateur Holley 650CFM stock 80541-1 ou 80541-2 ou VDL sont acceptés avec un espaceur (spacer) MOROSO 1" #64980.
 - 21.6.2. Distributeur HEI doit être utilisé avec un coupe-feu extérieur avec puce 6200 obligatoire.
 - 21.6.3. LE MOTEUR 602 LMS NE POURRA PAS ÊTRE RECONSTRUIT OU RAFRAÎCHI.
 - 21.6.4. Tout les moteurs GM auront droits à un recul de 2". Un plomb de 10 lbs devra être installé de chaque côté du "unit " (voir schéma section 30).

22. Numéros

- 22.1. Un travail de peinture de qualité est obligatoire sur toutes les voitures avec un numéro de contracte élevé pour la lisibilité de jour ou de nuit. Les carrosseries doivent être maintenues propres et peintes en tout temps. Pas de chiffres métalliques.
- 22.2. Un numéro minimum de 24'' de haut par 3'' de largeur. est requis sur la zone de porte sur les deux côtés de la voiture. Un numéro minimum de 30'' de haut, 3'' de largeur est requis sur le toit face au côté passager de la voiture. Un numéro (block style) est requis sur le pare-brise avant droit (côté passager). Tous les numéros doivent être enregistrés par l'Autodrome Montmagny.

23. Pneus et roues

- 23.1. Un pneu spécifique est obligatoire sur les 4 roues. Les pneus sont disponibles à la piste. Les pneus doivent être sur une roue de 8 '' obligatoirement. Les roues avant doivent avoir le même décalage (offset) gauche et droit bande de roulement (tread width) de 64.5 ''. Les roues arrière doivent avoir le même décalage (offset) gauche et droit et bande de roulement (tread width) de 64.5''. Les roues de type course doivent être de marché secondaire (aftermarket) et faites en acier. Les espaceurs de roues (wheel spacers) peuvent être utilisés, mais ne doivent pas dépasser l'épaisseur de ½'' d'épaisseur maximum.
- 23.2. Le traitement chimique des pneus n'est pas autorisé. Aucun rasage des pneus (shaving) n'est autorisé dans la division Late Model.
- 23.3. Nettoyer les pneus avec un racleur (scraper blade) est autorisé. Pas de nettoyage de pneus avec une brosse en acier. Pas de liquide d'aucune sorte pour nettoyer les pneus.
- 23.4. Les pneus douteux ou les pneus ne répondant pas aux critères mentionnés plus haut déterminés par les officiels peuvent être confisqués par ceux-ci et pourraient entraîner la disqualification et / ou d'autres sanctions.
- 23.5. Les événements de l'Autodrome Montmagny nécessitent l'utilisation de ses pneus UNIQUEMENT.
- 23.6. Les purgeurs (bleeders) sont autorisés.
- 23.7. La mesure officiel de largeur : 72.5 '', mesurer à l'extérieur des deux roues avec l'outil de l'Autodrome Montmagny.
- 23.8. Quantité de pneus minimum et maximum à acheter :
- 125 tours : minimum 3, maximum 4
 - 150 tours : minimum 3, maximum 4
 - 250 tours : minimum 5, maximum 6
 - 2 x 80 tours : minimum 3, maximum 4
 - 3 x 50 tours : minimum 4, maximum 5

Tous les pneus utilisés doivent avoir été achetés à l'Autodrome Montmagny.

24. Poids

- 24.1. Toutes les voitures légales Late Model doivent avoir comme poids, 2800 lbs. Poids sujet à changement dans l'intérêt de parité.
- 24.1.1. Toutes les voitures seront pesées avec le conducteur à bord.
- 24.1.2. Les voitures doivent avoir un maximum de 57.0 % du poids total sur le côté gauche.
- 24.1.3. Toutes les hauteurs seront mesurées avec le conducteur à bord de la voiture, après les qualifications et les finales à moins d'avis contraire.
- 24.2. Les voitures doivent avoir le poids requis après chaque qualification. Les voitures doivent peser au minimum 2800 lbs au début de toute épreuves de qualification et des finales. Après les qualifications, le poids de la voiture doit être d'au moins 2800 lbs.
- 24.3. Les tolérances suivantes s'appliqueront aux inspections techniques d'après course :

Prévu :

Finale de 50 tours	Tolérance de 35 lbs
Finale de 101 à 200 tours	Tolérance de 100 lbs (si un arrêt pour le gaz est requis)

Ce règlement peut être ajusté si nécessaire avec notification à la réunion d'avant course des conducteurs.

- 24.4. Les pesées (plomb) doivent être solidement fixées au rail du cadre (frame) principale ou à la structure des traverses principales. Les pesées ne doivent pas être montées à l'extérieur de la ligne centrale. Pas de tungstène, pas de sac de plomb, pas de pesé de type roulement à billes et pas de pesé de type liquide sont permis. Aucune pesé mobile n'est autorisé. Les supports supplémentaires ou les supports de pesées au-delà des rails de châssis principaux doivent être approuvés par les inspecteurs techniques et peuvent nécessiter une modification ou une élimination suite à l'inspection. Toutes les questions peuvent être adressées aux sessions de pratique avant le programme d'ouverture de la saison.

25. Suspension

AUCUNE PIÈCE DE TITANIUM DE QUELLE QUE NATURE N'EST AUTORISÉ DANS LES COURSE À L'AUTODROME MONTMAGNY.

- 25.1. Tous les "spindles" doivent être en acier. Les bras de direction (steering arms) amovibles doivent être en acier. Les "spindles" doivent avoir le même décalage (offset) de gauche à droite
- 25.2. Tous les bras de contrôle supérieurs et inférieurs de compagnie ou de marché secondaire sont autorisés. Les bras de contrôle inférieurs gauche et droit doivent être identiques en longueur. Les embouts à rotule (Heim joints) sont autorisés. La mesure se fera du centre du point de montage au centre de la bielle d'accouplement (ball joint housing). Les vis-vérins (jacking bolts) sont autorisés. Un seul amortisseur par roue. Seulement un ressort par roue. PAS de doubles ressorts permis. Aucun dispositif pour limiter ou arrêter le déplacement de la suspension permis.
- 25.3. Tous les ressorts doivent être en acier (un aimant doit coller au ressort). Ressorts hélicoïdaux (coil-over) sont autorisés. Les caoutchoucs de ressort (spring rubbers) seront autorisés et doivent être attachés. Maximum de 1 caoutchouc de ressort (spring rubbers) au total par ressort, et la taille et la forme doivent être approuvées par l'Autodrome Montmagny. L'aluminium, l'acier ou les additifs ne sont pas autorisés pour les caoutchoucs à ressort et ne seront pas autorisés à se chevaucher.
- 25.4. Longueur minimum du ressort autorisé est de 12". Rien de plus court ne sera autorisé.
- 25.5. Pour les suspensions de type « truck arm », les ressorts arrière autorisés seront d'un minimum de 10", rien de plus court ne sera autorisé.
- 25.6. AUCUN SYSTÈME DE LIMITATION DE LA COURSE DE LA SUSPENSION N'EST PERMIS. (Les exemples incluent, mais ne sont pas limités à : les limiteurs de course (bump stops), les ressorts contraints (coil binding), chaînes ou les emplacements de montage des amortisseurs).

Les voitures seront inspectées en utilisant des rampes de 1 ½ ". Elles seront compressées et retenus par 3 membres de l'équipe. Ce sera à la discrétion des inspecteurs technique de vérifier la légalité. Le par-chocs doit être monté SOLIDEMENT. Pas de charnière ou glissières. Doivent être conformes au règlement de la hauteur du nez à tout moment

L'intention de ce règlement a pour but une seule chose : pour éliminer tous éléments qui pourraient bloquer la suspension « bumping » des voitures qui participent aux épreuves de l'Autodrome Montmagny.

LA DÉCISION FINALE REVIENT À L'INSPECTEUR TECHNIQUE EN CHEF SUITE À LA VIOLATION DU RÈGLEMENT "PAS DE BLOQUAGE DE LA SUSPENSION « BUMPING » PERMIS OBSERVÉ PAR LES OFFICIELS.

- 25.7. Aucun ne type de pré charge (preloader) permis.

- 25.8. Pas de type "coil-over eliminator" de n'importe quelle sorte n'est accepté sur les véhicules approuvés Late Model de l'Autodrome Montmagny.
- 25.9. Un (1) seulement rubber snubber utiliser sur l'auto, au choix de le mettre sur les trainings arm LR-Rr ou Top link (third link)

26. Système de refroidissement

- 26.1. Tout radiateur avec un réservoir de débordement doit sortir sur la partie inférieure droite du pare-brise
- 26.2. Les moteurs "spec" approuvés par l'ACT peuvent avoir des ventilateurs électriques.
- 26.3. Pompe à eau en fonte ou pompe à eau en aluminium autorisées. Refroidisseurs d'huile autorisés.
- 26.4. Aucun antigel ne sera autorisé

27. Transmission / Embrayages

- 27.1. Les transmissions doivent être d'origine GM standard 3 vitesses.
- 27.1.1. La récente transmission "Muncie" et les anciennes transmissions "Saginaw" à trois vitesses sans modification sont les seules transmissions GM approuvées pour la compétition, avec les exceptions suivantes :
 - 27.1.1.1. Saginaw trois vitesses, le rapport d'engrenage (ratio) peut être modifié avec un concessionnaire agréé avec un rapport de 1.35. 2022 sera la dernière année ou cette engrenage de transmission sera autorisé.
 - 27.1.1.2. Le polissage REM est autorisé.
 - 27.1.1.3. Aucun engrenage laminé sur l'arbre principal n'est autorisé.
 - 27.1.1.4. Aucune autre modification des transmissions ne sera permise sans l'autorisation écrite de l'Autodrome Montmagny.
- 27.1.2. Aucune transmission automatique autorisée.
- 27.1.3. Boîtier en acier pour la cloche d'embrayage (bell housing) obligatoire pour l'utilisation de l'embrayage conventionnelle.
- 27.1.4. Aucun matériau en fibre de carbone ne sera autorisé dans l'assemblage de l'embrayage.
- 27.1.5. Obligatoirement, la cloche d'embrayage (bell housing) doit entourer complètement la transmission (360 degré) et ne doit pas être altérée excepté pour un trou d'inspection qui ne doit pas dépasser 2" de diamètre percé dans le fond du boîtier.
- 27.1.6. La cloche d'embrayage (bell housing) en aluminium sera permise avec l'embrayage multidisque et le moteur ACT (crate motor)
- 27.1.7. Le levier de boîte de vitesse peut être de n'importe quel type – simple ou deux tiges.
- 27.2. Ensemble d'embrayage multidisque qui sera approuvé pour le Late Model de l'Autodrome Montmagny :

Quarter Master 298103 – 7.25 2 disques - "V-drive"
GM Plaque flexible : 14088765 SEULEMENT

28. Tuyaux d'échappement et collecteur d'échappement (headers)

- 28.1. Tuyaux d'échappement
 - 28.1.1. Absolument aucun trou supplémentaire, événements, etc, ne peut être ajouté aux composantes des tuyaux d'échappement en dehors de la configuration originale.
 - 28.1.2. Les trous des tuyaux d'échappement peuvent être coupés.
 - 28.1.3. Recommandé que les sorties des tuyaux d'échappement soient sous la voiture, ou peuvent sortir sur le côté de la voiture. Si les sorties des tuyaux d'échappement sont sous la voiture, ils doivent pointer vers la piste de course et avoir 4" de clairance du sol.
 - 28.1.4. Les tuyaux d'échappement doivent sortir en double.
 - 28.1.5. Deux silencieux non modifié sont requis.
 - 28.1.6. Sorties des tuyaux d'échappement de taille maximale 3 ½ ".
 - 28.1.7. Pas de système "Scavenger".
 - 28.1.8. Les silencieux MAGNAFLOW # 11219 sont OBLIGATOIRE.
 - 28.1.9. Les concurrents hebdomadaires ou occasionnels doivent se conformer aux règles de la piste et / ou des règlements locaux.
- 28.2. Headers autorisés. Aucun header de 180 degrés permis. Les 4 tubes à la sortie des têtes droite et gauche du moteur doivent entrer dans un seul collecteur de chaque côté respectif. Pas de tubes d'équilibrage ni de système d'échappement de type croisé autorisé. Doit être en acier, pas d'acier inoxydable.

29. Avis Important & Contacts

Il est de la responsabilité du compétiteur d'obtenir les règlements et de devenir familier avec les règlements actuels relativement à la division dans laquelle il choisit de participer.

Tout article non couvert dans les sections des règlements suivants doit être approuvé par écrit par l'Autodrome Montmagny. Si un élément n'est pas mentionné dans ces règlements et est observé par un compétiteur, il est requis de contacter l'Autodrome Montmagny pour un jugement et acceptation.

Advenant une situation mettant en cause l'interprétation d'un règlement, l'Autodrome Montmagny a la priorité sur celle-ci.

Les règles et / ou les règlements qui sont énoncés visent à assurer la conduite ordonnée des courses et d'établir des exigences minimales acceptables pour tels événements. Ces règlements régissent tous les événements, et en participant à ces événements, tous les participants sont réputés avoir obtenu, lu et compris ces règlements en vigueur, et à respecter ces règlements.

Aucune expression ou la garantie de sécurité implicite devra résulter de la publication ou de la conformité des règles et / ou règlements. Ils sont conçus comme un guide pour la conduite du sport et ne sont en aucun cas une garantie contre les blessures ou la mort d'un participant, d'un spectateur ou d'un officiel.

Contacts:

Autodrome Montmagny

Directeur Stock Car

Howard Romanado

514-941-9366

hautodromemontmagny@hotmail.com

Directeur technique

Chantal Lamontagne

581-982-1348

lamontagne3377@hotmail.com

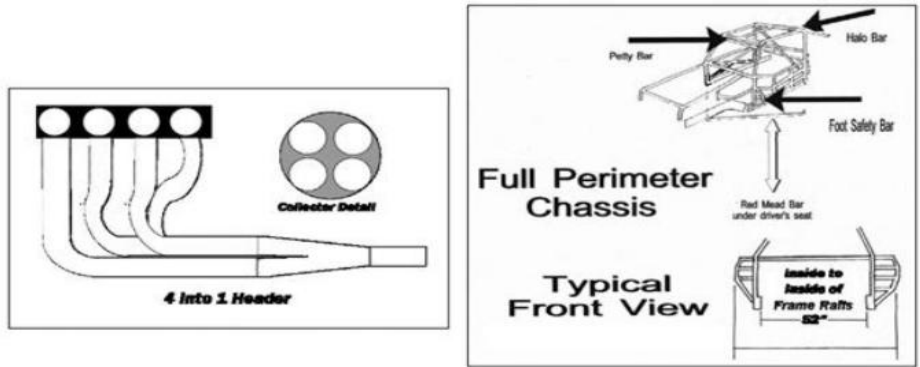
Inspecteur Technique

Pierre Girard

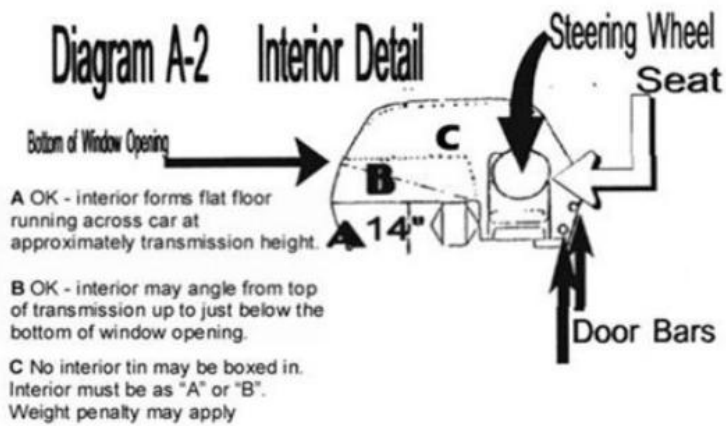
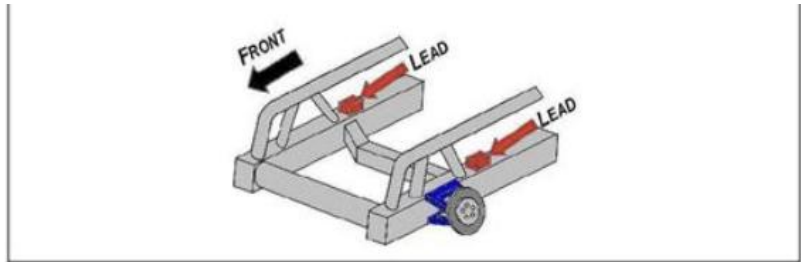
418-570-9531

pierregirard2010@hotmail.com

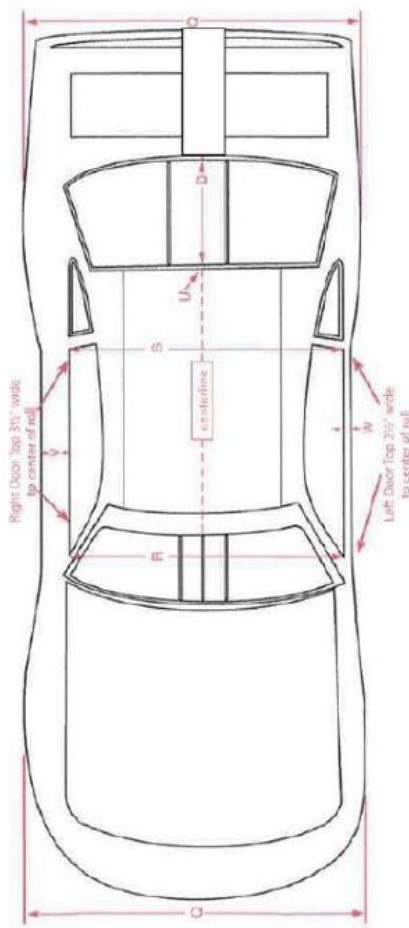
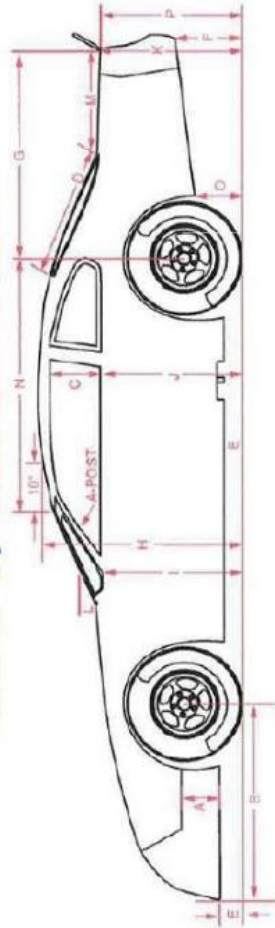
30. Schémas



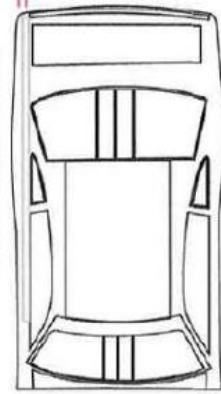
ALL ACT FORD AND GM COMPETITORS WILL BE REQUIRED TO BOLT 20 lbs. OF LEAD DIRECTLY BEHIND UPPER CONTROL ARM SECTION OF FRAME RAIL – 10 lb. EACH RIGHT SIDE AND LEFT SIDE – SO AS TO BE CLEARLY VISIBLE, PER DIAGRAM BELOW. LEAD MUST BE PAINTED WHITE AND READILY AVAILABLE TO BE MOVED FOR WEIGHING PURPOSES. THIS LEAD MAY NOT BE MOVED FROM THE ASSIGNED LOCATION AS FAR FORWARD TOWARD FRONT OF FRAME RAIL AS POSSIBLE.



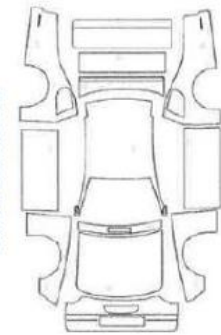
ABC Body Dimension Sheet



Bumper Cover Location
See photo BC-1 on page 16 for full text.



Official ABC-approved Label Locations



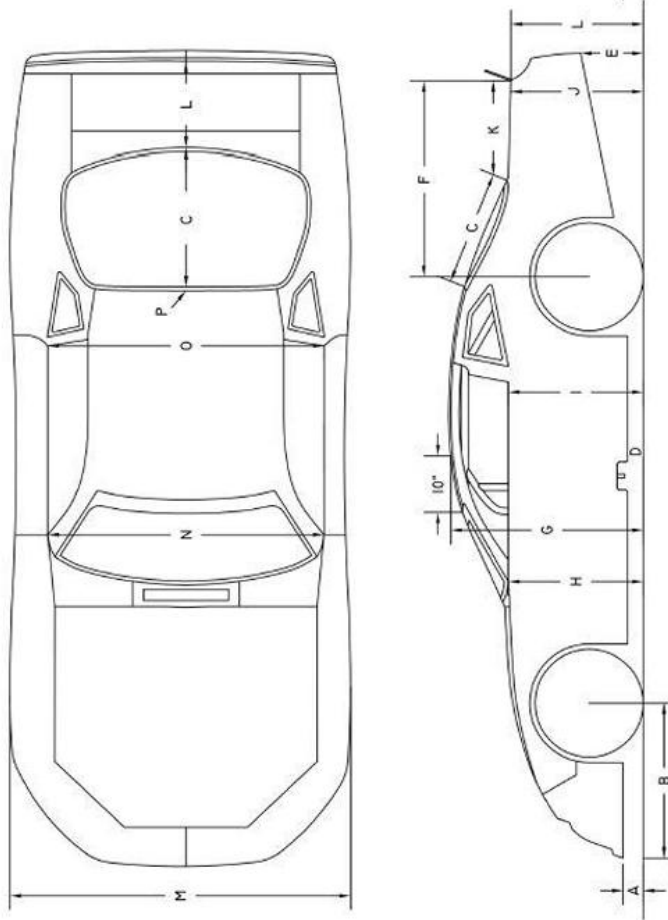
ABC BODY DIMENSIONS

- A NOSE FLAP HEIGHT: 13"
from bottom of nose to top of side flap***
- B FRONT OVERHANG (MAX): 46"
on centerline
- C SIDE WINDOW OPENING (MIN): 15"
at B-post
- D REAR WINDOW LENGTH: on centerline** 31 1/2"
Five Star bodies 31 1/8"
AR bodies
- E NOSE/SIDE PANEL CLEARANCE (MIN): 4"
from ground
- F BUMPER COVER HEIGHT (MAX): 15"
from ground
- G REAR OVERHANG (MAX): 47"
from base of spoiler at centerline to axle centerline
- H ROOF HEIGHT (MIN): 47**
10" back from windshield, on centerline
- I FENDER HEIGHT: 32 1/2**
at rear
- J DOOR HEIGHT (MIN): 33**
at rear
- K QUARTER PANEL HEIGHT: 34 1/2**
at bumper cover/deck lid intersection (+/- 1/4")
- L WINDSHIELD ANGLE: 26/30°
at center/at roof windshield post
- M REAR DECK LENGTH (MAX): 23 1/4"
at center, from base of spoiler to rear window**
Five Star bodies 23 3/8"
- N FRONT OF ROOF TO CENTER OF REAR AXLE: 57 1/2"
at rear
- O QUARTER PANEL HEIGHT: 13"
at back of wheel well opening
- P BUMPER COVER HEIGHT: 34 1/8**
at base of spoiler, on centerline
- Q BODY WIDTH (MAX): 79 1/2"
at wheel wells
- R DOOR TO DOOR WIDTH (measured through car): 66"
at A-posts and inside edges of doors
- S DOOR TO DOOR WIDTH (measured through car): 67"
at B-posts and inside edges of doors
- U ROOF HEIGHT, REAR: 45 1/2"
at centerline
- V RIGHT DOOR TOP: 3 1/2"
to center of roll
- W LEFT DOOR TOP: 2 1/2"
to center of roll

**Dimensions: L, L1, K or P are higher than the stated dimensions, all five must increase by the same amount.
*** Must fit centerline template within allowable tolerance.
**** 1/2 inch is the height of the nose flap only. This dimension is not measured from the ground.



2020 Super Late Model Revolution Series Body Dimension Guideline



A.	NOSE HEIGHT (MIN): from ground to bottom of nose	4"
B.	FRONT OVERHANG (MAX): on centerline	48"
C.	REAR WINDOW LENGTH: on centerline	31 1/4"
D.	SIDE PANEL CLEARANCE (MIN): from ground	4"
E.	BUMPER COVER HEIGHT (MAX): from ground	16"
F.	REAR OVERHANG (MAX): from base of spoiler at centerline to axle center	47"
G.	ROOF HEIGHT (MIN): 15" back from windshield, on centerline	47"
H.	FENDER HEIGHT: at rear	33" MAX
I.	DOOR HEIGHT: at rear	33"
J.	QUARTER PANEL HEIGHT: at bumper cover/hood intersection (34 1/4" MIN)	34 1/2"
K.	REAR DECK: at center, from base of spoiler to rear window	23 1/4"
L.	BUMPER COVER HEIGHT:	34 7/8"
M.	BODY WIDTH (MAX): at wheel wells	79"
N.	DOOR TO DOOR WIDTH (measured through car): at "A" post and inside edges of the doors	67"
O.	DOOR TO DOOR WIDTH (measured through car): at 15" front and inside edges of the doors	66"
P.	ROOF HEIGHT, REAR: at centerline	45 1/2"

2308 Industrial Drive P.O. Box 540 Greenbrier, TN 37073 1-888-245-1468

ACT uses the Raceceiver transponder system. If you currently use a Raceceiver transponder you will be allowed to use yours in our event. If you do not you will be issued a rental transponder on the day of the event.



Late Model Transponder Mounting Locations

The transponder must be mounted in compliance with the diagrams provided below. It must be mounted on a bracket inside frame rails. The center of the transponder must be six (6) inches back from the rear edge of the rear end tube (see diagram #1). Also the bottom most part of the transponder should not be below the bottom most part of frame. Transponder must be mounted in a direct horizontal plane (see diagram #2) to the ground with label side down and lights point towards the front or rear of the car. The clearance from the racetrack to the bottom of the transponder should be as close to a maximum of twelve (12) inches as possible.

DIAGRAM #1

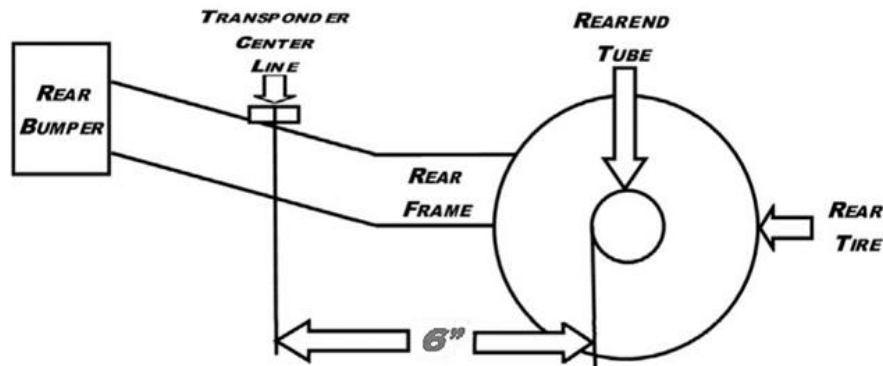
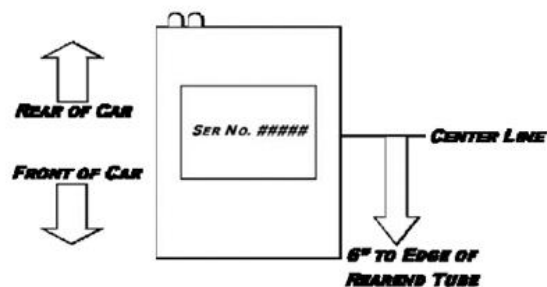


DIAGRAM #2

VIEW OF TRANSPONDER AS SEEN FROM TRACK SURFACE



NOTE: Permanent Hardwired Transponders are available for purchase and are mounted in the same orientation and position as the rentals. Rental transponders must be returned after each event. To purchase a transponder contact Raceceiver – www.raceceiver.com or 866-301-7223. Any mounting questions should be directed as with any other rules question to Dean Gallison at 802.613.3526 between 6pm and 9pm on weekdays.